

BUREAU DU SCOT SUD LOIRE DU VENDREDI 12 JUILLET 2024
Compte Rendu

Christophe	BAZILE	Président	Présent
Gilles	THIZY	1er Vice-président	Présent
Pierre	VERICEL	2ème Vice-président	Excusé
Bernard	SOUTRENON	3 ^{ème} Vice-président	Présent
François	DRIOL	4ème Vice-président	Présent
Patrick	LEDIEU	5ème Vice-président	Excusé
Gérard	DUBOIS	6 ^{ème} Vice-président	Visio
David	FARA	7 ^{ème} Vice-président	Présent
Patrick	BOUCHET	8 ^{ème} Vice-président	Visio
Philippe	POURTIER	SCOT Sud Loire	Présent
Christine	BERNARD	Forez-Est	Excusée
Arnaud	CARRE	Loire-Forez	Excusé

Annick	DELORME	St Etienne Métropole	Présente
Laurent	DRILLON	SCOT Sud Loire	Excusé
Benoît	GAY	Epures	Excusé
Christophe	MALAVAUD	Forez-Est	Visio
Emilie	DEGRAIX	Monts du Pilat	Excusée
Patricia	SALA	Monts du Pilat	Excusée
Catherine	ARAUD RUYAND	Epures	Présente
Ghislaine	CORTEY	Epures	Présente
Ludovic	MEYER	Epures	Excusé
Carine	BON	Forez Est	Visio
Sandra	JEANNOT	E.A.U.	Présente
Oléna	ZABARNA	E.A.U.	Présente

La séance est ouverte par le Président à 12h21.

1/ Evaluation environnementale

Sandra Jeannot, président d'EAU, AMO évaluation environnementale du SCoT, présente les enjeux et un point d'étape sur ladite évaluation (cf. document transmis avec le dossier du Bureau).

Madame Jeannot insiste particulièrement sur l'importance de l'articulation entre demande et ressources en eau sur le territoire.

David Fara :

Sur l'eau, n'est-ce que la population ? Quid de l'agriculture et de l'industrie ?

EAU :

Moindre quantification que sur la population et recherche de solutions capacitaires.

Le Président :

Il y a une étude HMUC en cours à l'échelle du département : le SCoT doit-il faire cette étude ou s'appuyer sur les indicateurs de suivi HMUC ?

Quel est le périmètre de l'étude HMUC ?

Comment prend-on en compte les interconnexions avec d'autres territoires ?

EAU :

L'eau, sujet central pour le SCoT Sud Loire : nous pouvons anticiper une forte attente de la MRAE.

Bernard Soutrenon :

Il y a plusieurs bassins versants sur notre territoire.

EAU et EPURES :

L'état initial de l'environnement (EIE) prend bien en compte cette spécificité et les complexités induites.

Le directeur :

Deux précisions techniques :

- L'évaluation environnementale complète sera livrée au tout début du mois de septembre.
- L'évaluation environnementale est particulièrement importante au regard des risques contentieux anticipés pour le SCoT. Ainsi, EAU a été destinataire le 18 juin de la note de préconisation de notre AMO Juridique afin de limiter ce risque.

Gilles Thizy :

Prenez-vous en compte toutes les ressources (minières, carrières) ?

EAU :

Nous allons recevoir les chapitres du DOO concernés sous peu.

Gilles Thizy :

Pour les mobilités, comment tiendrez-vous compte de la présence d'un aéroport (l'aéroport Saint-Etienne Loire) ?

EAU :

L'EE mesurera l'incidence au regard des positions prises par le SCoT.

Pour conclure cette présentation, le Président remercie les prestataires qui assistent aux échanges des élus sur différents chapitres du DOO.

2/ Examen des chapitres du DOO

L'équipe d'EPURES annote le document proposé au fur et à mesure des réactions des élus présents.

Chapitre Climat Air Energie

Eviter les ombrières sur les parkings existants en ZAE pour leur mutabilité. Décrets à vérifier pour éviter de bloquer la création de parkings en ouvrage en ZAE.

Le Préfet devrait rappeler le cadre de développement du photovoltaïque dès la rentrée. L'articulation avec l'usage agricole est à bien définir sur la base légale.

Chapitre Habitat

EPURES reprend les éléments du COPIL Habitat de mai, formalisés la rédaction du chapitre Habitat du DOO.

Patrick Bouchet revient sur la contrainte croisée logement social / réduction du nombre de logements – très spécifique dans sa commune au regard des dynamiques passées.

Un débat est porté sur la définition précise du terme « habitat » dans le futur SCoT. Les élus valident une définition n'excluant pas certains hébergements mais en pondérant leurs poids dans les besoins en logements.

Gérard Dubois présente les difficultés qu'il rencontre à Veauche pour atteindre les objectifs donnés par la loi SRU (même problème de dynamiques antérieures). Le Président indique que seule une modification du périmètre d'exposition aux bruits permettrait d'apporter une solution à ces difficultés.

Les élus demandent que la référence au schéma départemental d'accueil des gens du voyage soit bien explicitée.

L'examen des chiffres de limitation de la vacance sur 30 ans permet de convenir d'objectifs atteignables. Une réserve quant à l'attente de l'Etat sur ce point.

Après débat, les élus demandent à EPURES de modifier les pourcentages de construction à l'intérieur du TAE ainsi que les densités (en précisant dans un schéma la différenciation à l'intérieur d'une commune selon les niveaux de centralité).

Il est par ailleurs décidé de revenir à l'échelle communale pour le contrôle des densités ; l'approche par opérations est trop contraignante et peut s'avérer absurde.

De plus, il importe de laisser porter par les EPCI, dans leurs PLH et dans leurs PLUi, un niveau de précisions locales plus net.

Chapitre Foncier

Après débat, le président propose de revoir l'objectif de répartition entre foncier économique et foncier habitat par décennie :

50/50 pour 2021-2031

60/40 pour 2031-2041

67/33 pour 2041-2051

Pour le chapitre Economie et pour le DAACL, il est proposé de finaliser les relectures lors d'une réunion en visio qui se déroulera le mercredi 28 août entre 12h et 14h/

3/ Déménagement des locaux du SCoT Sud Loire

Le président informe et consulte les membres du Bureau quant au potentiel déménagement des locaux du SCoT au sein de la Grande Usine Créative en fin d'année.

Ce déménagement permet de réaliser une économie de 20 à 30 000 euros par an.

Il est permis par un article du code du commerce nous permettant de résilier le bail actuel dans des conditions de délai plus favorables.